

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 5 décembre 2017****CP2017_12_23
id. 3703**

L'an deux mille dix sept, le cinq décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONVENTIONS D'UTILISATION DES GYMNASES COMMUNAUX
ET DÉPARTEMENTAUX**

Lors de la réunion plénière du 28 juin 2017 pour le vote du compte administratif de 2016, une délibération de politique générale concernant la mise à disposition et l'utilisation des gymnases et installations sportives extérieures sis sur les communes d'implantation d'un collège a été adopté.

Sur ces bases, Monsieur le Président propose, ~~lors de la présente réunion,~~ d'approuver les deux types de convention à intervenir avec la commune de Caussade et le collège Pierre Darasse pour l'utilisation des installations sportives sises sur le territoire caussadais :

- convention tripartite (conseil départemental, mairie de Caussade, collège Pierre Darasse) concernant les installations sportives couvertes et extérieures propriétés de la commune et utilisées par les élèves du collège Pierre Darasse ;
- convention conseil départemental/mairie de Caussade concernant les installations sportives couvertes propriétés du Conseil départemental et utilisées par les associations de la ville et, le cas échéant, les établissements scolaires de 1^{er} degré pour l'année scolaire 2017-2018.

Les annexes suivantes sont jointes à ces conventions :

Annexe 1	Équipements mis à disposition et volumes d'utilisation 2017-2018
Annexe 2	Tableau de détermination des coûts d'utilisation et charges de fonctionnement par propriétaire et par structure (délibération CD du 28/06/2017 et délibération communale du 18/09/2017)
Annexe 3	Tableau définitif de répartition des horaires et coût d'utilisation Commune/CD pour l'année scolaire 2017-2018
Annexe 4	Attestations d'assurance 2017 de la collectivité propriétaire
Annexe 5	Règlement intérieur de l'équipement
Annexe 6	Fiche type annuelle d'état des lieux des équipements
Annexe 7	Fiche type de constat de dégradation

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la décision de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, les conventions d'utilisation des gymnases communaux et départementaux à conclure avec la commune de Caussade ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

Adopté.

Monsieur Gérard HÉBRARD ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC